

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 36 (1989)
Heft: 1-2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Protection civile vaudoise

Un ouvrage judiciaire

Mpl/R.H. A l'occasion des 25 ans de protection civile dans la Confédération, M. Daniel Schmutz a présenté aux autorités politiques du canton les résultats de 9 ans d'assistance des communes vaudoises.

Le 23 mars 1962, la loi fédérale sur la protection civile, applicable dans toutes les communes de plus de 1000 habitants (65 communes vaudoises) était adoptée par les deux Chambres fédérales. Dès le 1^{er} janvier 1979, à la suite d'une adaptation de cette loi,

l'obligation allait également toucher les 320 communes vaudoises de moins de 1000 habitants.

Les communes s'organisent alors pour mettre en place les installations nécessaires à une protection civile efficace.

En 1987, à l'occasion des 25 ans de protection civile au niveau fédéral et des 9 ans au niveau vaudois, M. Daniel Schmutz, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances, soucieux de présenter l'engagement des communes aux autorités politiques du canton, publie un ouvrage intitulé «Protection civile – canton de Vaud – Statistiques 1987».

En neuf chapitres (considérations générales, répartition des tâches, places protégées, constructions d'organismes, instruction, etc.), il expose clairement la situation des communes et du canton et fait un constat objectif des manques et des améliorations à apporter pour que les installations soient conformes à la législation.

Cette brochure est sans aucun doute un outil précieux pour tous ceux qui sont concernés de près ou de loin par les questions touchant à la protection civile vaudoise. ▣



Ein gutes Personalrestaurant soll mehr sein als eine gut funktionierende Kantine für die Mitarbeiter. Sie soll auch als Ort der Begegnung und Erholung für die Mitarbeiter dienen.

In den Personalrestaurants von Ciba-Geigy wird gut und entsprechend den neuesten ernährungswissenschaftlichen Erkenntnissen gekocht. Wer in angenehmer Atmosphäre gut gegessen hat, dabei vielleicht im Gespräch mit Kollegen den Kropf leeren konnte oder eine Neuigkeit aufschnappte, der wird dann auch wieder mit Appetit an die Arbeit gehen.

Auch die Liebe zum Arbeitsplatz kann durch den Magen gehen.

E Guete!

CIBA-GEIGY